

APPRENTISSAGE/ PROFESSIONNALISATION

Devenir expert-comptable par l'alternance

Vous voulez acquérir une qualification par une formation en école et, en alternance, une expérience professionnelle en entreprise ? L'Intec vous propose deux types de formations adaptées : en apprentissage et en professionnalisation.

Les formations en contrat d'apprentissage

Conditions à remplir :

- être âgé de moins de 30 ans à la date de signature du contrat pour les résident-e-s d'Île-de-France
- les candidats de nationalité étrangère, hors Union européenne, doivent obligatoirement disposer d'un titre les autorisant à travailler à temps plein

[Télécharger les dossiers de candidature 2020-2021 des formations en apprentissage](#)

+ [En savoir plus sur les formations en apprentissage à l'Intec](#)

Les formations en contrat de professionnalisation

Conditions à remplir :

- avoir de 16 à 25 ans révolus, pour compléter sa formation initiale ;
- être âgé de 26 ans et plus et inscrit-e sur la liste des demandeurs d'emploi gérée par le Pôle Emploi.

+ [En savoir plus sur les contrats de professionnalisation à l'Intec](#)



Alex, 22 ans



**DCG, 2^e année
En entreprise**



À l'Intec, on bénéficie de la **double validation** **aux examens** et l'enseignement permet d'avoir **une approche pratique de la comptabilité adaptée au monde de l'entreprise**. On dispose de

nécessaires et les liens se font
entre la théorie et la pratique !

<https://cca.cnam.fr/toutes-les-actualites-du-departement-cca/devenir-expert-comptable-par-l-alternance-800140.kjsp?F>